

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Nivôse, an VIII.



Tentatives de l'armée d'Italie pour faire lever le siège de Coni. — Bruit de la prise de cette place. — Ordre apporté aux troupes russes de faire halte. — Tableau de la marine et des troupes de ligne anglaises. — Continuation de la conduite hostile des chouans. — Ordre donné à une division de l'armée d'Helvétie et de Hollande de se rendre en Italie. — Rapport sur le code civil. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Gènes, le 10 décembre (19 frimaire).

Nous attendons ici, avec impatience, le convoi qui doit arriver de Marseille. Par une fatalité qui met le comble à nos maux, le vent est contraire depuis plusieurs semaines. Nous n'avons des subsistances que pour trois à quatre jours.

On assure que le général Championnet a tenté une attaque pour forcer l'ennemi à lever le blocus de Coni; mais qu'elle n'a pas eu de succès. Après la chute de cette place importante; il est à craindre que l'armée française ne puisse pas soutenir la ligne actuelle, si elle ne reçoit pas des renforts, & sur-tout si elle reste dans un dénuement, qui doit nécessairement produire la désorganisation totale.

ALLEMAGNE.

De Ratisbonne, le 11 décembre, (20 frimaire).

Suwarow a reçu hier un courrier de Pétersbourg, avec des dépêches d'après lesquelles les troupes russes doivent faire halte. Il établira, dit-on, son quartier-général à Prague; l'avant-garde restera dans la Bavière. Le prince Pancration, ainsi qu'un grand nombre d'officiers, resteront ici.

De Francfort, le 15 décembre (25 frimaire).

Si l'on en croit une gazette accréditée en Allemagne, les plans de la coalition pour la campagne prochaine sont déjà arrêtés. En Italie, 180 mille hommes autrichiens, napolitains & piémontais agiront offensivement, & tâcheront de pénétrer en France par la Provence & le Dauphiné. L'armée russe, forte de 80 mille combattans, se portera, sous le commandement du maréchal Suwarow, vers la Suisse & le Haut-Rhin. Toutes les troupes d'Empire, renforcées d'un grand nombre de paysans armés, & de quelques régiment autrichiens, seront employées au siège de Mayence & au blocus de la forteresse d'Ehrenbreistein. En même-temps, l'archiduc Charles, à la tête de cent mille Autrichiens, marchera directement sur le Luxembourg & la Meuse. Vingt mille russes seront débarqués en France dans les départemens de l'Ouest, pour opérer une diversion avantageuse au plan général d'attaque.

ANGLETERRE.

De Londres, le 11 décembre, (20 frimaire).

L'hiver ramène les brillantes sociétés dans la capitale. Les spectacles attirent un plus grand concours. Les pièces de

Kotzebue y sont toujours de mode. On donne depuis peu de tems, avec le plus grand succès, à Covent-Garden, une de ses comédies intitulée: *le Sage de l'Inde*.

L'opéra va rouvrir, & promet de nouvelles pièces & de nouveaux sujets, entr'autres un des meilleurs danseurs du théâtre des Arts de Paris, nommé Deshayes.

D'après le tableau de notre marine qui s'imprime chaque mois, nous avons en activité de service 112 vaisseaux de ligne, 18 vaisseaux de 50 canons, 200 frégates, & 292 cutters, sloops & autres petits bâtimens armés. Dans ce nombre ne sont point compris 35 vaisseaux de ligne stationnaires dans les ports, & servant de vaisseaux de garde, vaisseaux-magasins, vaisseaux-prisons. Il y a de plus 47 vaisseaux de ligne sur le chantier ou désarmés dans les ports.

Notre tableau militaire également publié tous les mois, offre les résultats suivans:

Régimens de ligne.....	41	cavalerie.....	158	infanterie.
Fencibles.....	31	idem.....	45	idem.
Milices.....	147	idem.....	147	idem.

En y comprenant les milices d'Irlande.

Près de la moitié des troupes de ligne sont dispersées dans les colonies britanniques.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 15 décembre (24 frimaire).

La division qui regne entre les premières autorités de la république, paroît augmenter de jour en jour. Les esprits se montent & s'aigrissent de part & d'autre. On parle de grandes mesures que le gouvernement vouloit prendre; & le sénateur Cart sembloit y faire allusion, lorsqu'il disoit dernièrement en plein conseil, au sujet de la résolution qui casse l'arrêté du directoire, ordonnant la destitution du tribunal de cassation de Zurich: « Il ne faut point donner lieu au directoire de s'adresser à l'autorité française, pour obtenir d'elle la garantie de la constitution ».

On écrit de Lentzbourg que le nombre des troupes françaises, sur les frontières du canton d'Argovie, est considérablement diminué; mais que celui des Autrichiens s'augmente de jour en jour. On se plaint dans ce canton (& cette plainte sera bientôt un cri général en Helvétie) de l'état de misère où l'on se voit réduit. La seule espérance d'obtenir la paix soutient le courage des habitans.

Il y a eu, ces jours derniers, une émeute à Winterthour. Les habitans de cette ville, informés que le gouvernement alloit faire vider l'arsenal & transporter ailleurs ce qu'il

renfermoit, se sont rassemblés tumultuairement & ont mis opposition à cette évacuation. Ils avoient parmi eux le président de la chambre de régie. Le sous-préfet a eu beaucoup de peine à leur arracher quelques voitures chargées de munitions.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

D'Aix, le 21 frimaire.

Le 21, les chouans ont établi au Pont-Gilbert un poste de 20 à 30 hommes, avec ordre de recruter dans le bataillon de la Manche. Bientôt il n'y restera plus que les officiers. On a eu tort de mettre ce bataillon en garnison dans son propre pays, au milieu des séductions de toute espèce du parti opposé. Les chouans continuent tous les genres de brigandages.

De Fontenay, le 25 frimaire.

Les chouans continuent à s'organiser militairement. Les anglais leur fournissent des munitions par les côtes; 6 à 700 sont entrés à Machecoul sans aucune résistance. A Bourneuf, on leur a refusé l'entrée; ils ont menacé de revenir en forces. Ils ont comblé toutes les communes environnantes de se joindre à eux sous les plus fortes menaces. A la Pommeraye ils ont enlevé les bleds. Ils ont massacré un jeune homme, qui refusa de les suivre. Aux postes des Sables, ils ont volé des caissons. On craint une insurrection générale, si on leur laisse le temps de se fortifier.

D'Avranches, le 25 frimaire.

Le 15, une trentaine de scélérats se portèrent dans la maison de campagne du citoyen Tempier, à peu de distance d'Aix. Après lui avoir demandé les clefs, ils le pendirent; la corde cassa. Ils lui tirèrent un coup de pistolet qui fit long feu: enfin, le stilet sur la gorge, ils le conduisirent dans un cabinet, où ils l'enfermèrent avec sa brue, ses enfans, tous les gens de la maison, & partirent après avoir tout pillé.

Le 19, le comte de Gènes à Madrid a été pillé, ainsi que celui de Nice, près des portes de la commune d'Aix.

De Strasbourg, le 27 frimaire.

Nous recevons à l'instant la nouvelle que le ministre de la guerre a donné ordre à une division de l'armée de Hollande & à une autre de celle de l'armée d'Helvétie de se rendre en Piémont pour renforcer l'armée d'Italie. Les généraux Oudinot, Soult & Brunet y passent aussi, sur la demande formelle que le général Massena a faite à ce sujet. St.-Cyr & Oudinot seront les lieutenans de Massena. La division de l'armée de Hollande sera, dit-on, commandée par le général Vandamme. On espère que ces renforts seront suffisans pour ramener la victoire à l'armée d'Italie, & la mettre à même de tenir tête à l'armée de Mélas.

Le citoyen Mallarmé, délégué consulaire dans notre département a, par un arrêté d'hier, destitué le citoyen Stahl, officier municipal, & l'a remplacé par le citoyen Gay. Cet arrêté est motivé sur ce que le citoyen Stahl est repoussé par l'opinion publique. On s'attend à d'autres changemens dans nos administrations.

Des lettres de Mayence assurent que la réunion définitive à la république, des quatre départemens sur la rive gauche, est très-prochaine, & que les consuls ont ordonné au ministre des relations extérieures, de leur faire un rapport à ce sujet.

Le général Klein est nommé commandant de la cavalerie de la grande armée du Rhin. Le général Hautpoult commandera sous lui. Il a son quartier-général ici. Le général Néard est arrivé hier de la Suisse.

On n'apprendra pas, sans quelque étonnement, le procès de personnes dites complices de Pichegru, commencé dans notre ville, le 5 nivôse, devant une commission militaire nommée à cet effet par le général divisionnaire Tharreau. Dans le nombre des accusés sont: Chambé, ex-député; Lajolais, la femme Demougé, Badouville, St.-Remond, Gomard & plusieurs autres, enfermés dans les prisons de notre ville. La principale pièce du procès est une correspondance attribuée à Klinglin, & qu'on assure avoir été saisie à Offembourg. Mais la grande difficulté viendra de ce que les prévenus protestent qu'il ne s'agit nullement d'eux dans la correspondance, ou, comme on peut se le rappeler, il n'y avoit que des noms supposés. Ce qui est certain, c'est qu'on paroît vouloir mettre beaucoup de solennité dans cette procédure, qui ne manquera pas de fixer l'attention publique, par la lumière qu'elle peut jeter & sur Pichegru & sur quelques époques fameuses de nos dernières révolutions.

De Paris, le 1^{er} nivôse.

C'est décidément le 5 de ce mois que les commissions législatives cesseront leurs fonctions.

Un rapport sur les déportés de fructidor sera fait auparavant, par Lucien Bonaparte. Le message des consuls à ce sujet est déjà arrêté.

Les nouveaux pouvoirs entreront en activité aussitôt après la dissolution des anciens.

— Il paroît depuis hier une brochure très-importante dans les circonstances où nous nous trouvons. Elle a pour titre: *Entretien politique sur la situation actuelle de la France & sur les plans du gouvernement.* On la dit officielle. L'auteur garde l'anonyme; mais il rend compte, assure-t-il, d'un entretien direct qu'il a eu avec l'un des chefs de la république. Il affirme avoir scrupuleusement recueilli & conservé ses propres expressions. Et en effet, à moins d'y être autorisé, on ne peut gueres parler aussi positivement.

Cette brochure doit être lue & méditée: elle est tout-à-la-fois l'histoire du passé, l'idée du présent, & l'esprit de l'avenir. Aucun parti n'y est flatté, aucun n'y est avili. Tous y trouveront de quoi fixer leur conduite.

Si cet écrit est authentique, c'est la première fois peut-être qu'un gouvernement nouveau a mis tout le monde dans sa confiance. Les politiques peuvent en tirer avantage pour préparer d'avance des moyens d'opposition. Mais la masse des gouvernés qui ne demandent que le repos, y apprendront mieux aussi à se conformer à l'esprit du gouvernement.

(Nous reviendrons sur cet ouvrage).

— Il y a quelques erreurs & quelques omissions dans la liste des conseillers d'état que nous avons donnée hier. Bougainville paroît décidément placé dans le sénat conservateur.

— La terre de Crosne, accordée à Sieyes comme récompense nationale, est, de 14 à 15 mille francs de rente. C'est malgré les plus vives résistances de sa part que les deux autres consuls se sont déterminés à faire cette demande en sa faveur. L'idée est tout-à-fait de Bonaparte. Il l'avoit déjà émise, pendant la discussion de la constitution, devant les membres réunis des commissions législatives.

— C'est aujourd'hui qu'on a commencé à voir le magnifique tableau des Sabines (de David). La saison est peu favorable pour cette exposition, qui a lieu dans la salle de la ci-devant académie d'architecture, au Louvre.

— Le mettre es d'hui il e sieurs en du jardin de secou

— L' jours con dire, à co & fortes

— To pour célé trie, vor que deu renverser de la pr

— Ro 18 mois damné p française des adm

Beauss 14 mois

— Le de conso mée d'O ces corps gies, &

— Le voyé un mandant clure ave jusq'à l généraux l'armistie

prince C eu négoc des plein trichiens

— Le du Rhin de la leve comme t siller aut ciens alle

— I.e exécutif

— Un recteur L nemens c Savary & s'y sont c

Le sén membres semaines

— Le que les pr par le pa

— Les a capitul

— Le froid continue à être assez rigoureux. Le thermomètre est descendu hier matin jusqu'à dix degrés; aujourd'hui il est remonté à cinq. On passe la Seine à pied en plusieurs endroits, entr'autres vis-à-vis des Quatre-Nations & du jardin des Plantes. Le gouvernement multiplie les moyens de secourir les indigens.

— L'Annuaire météorologique annonce, pendant les 13 jours composant la constitution boréale prochaine, c'est-à-dire, à compter du 29 frimaire jusqu'au 11 nivôse, de belles & fortes gelées.

— Toutes les fêtes successivement créées par les partis pour célébrer leurs triomphes bien plus que ceux de la patrie, vont être supprimées par une loi: on ne conservera que deux grandes fêtes nationales, le 14 juillet, jour du renversement du despotisme; & le 1^{er} vendémiaire, jour de la proclamation de la république.

— Robert Barbier, arrêté & enfermé au Temple depuis 18 mois, inscrit & maintenu sur la liste des émigrés, condamné par un autre arrêté, a été déporté à la Guyanne française, est rendu à la liberté & mais sous la surveillance des administrations du département de la Seine.

Beaussat, également prévenu d'émigration & arrêté depuis 14 mois, a été mis en liberté.

— Les consuls ont pris plusieurs arrêtés dont le but est de consolider l'existence des corps de toutes armes de l'armée d'Orient. Ils portent principalement que les dépôts de ces corps seront formés en bataillons, escadrons ou compagnies, & en porteront le numéro & le nom.

— Le général autrichien commandant devant Kell a envoyé un officier parlementaire au général Tharreau, commandant nos troupes sur la rive droite, pour l'inviter à conclure avec lui un armistice qui s'étendrait depuis Mayence jusqu'à Huningue. Le général Tharreau a répondu que les généraux autrichiens n'ayant pas rempli les conditions de l'armistice conclu à Mannheim, sous le prétexte que le prince Charles ne les avoit pas ratifiées, on ne pouvoit entrer en négociations à ce sujet qu'avec un commissaire muni des pleins pouvoirs du prince Charles. On ignore si les autrichiens feront une nouvelle démarche à cet égard.

— Le prince Charles a écrit au général en chef de l'armée du Rhin, pour le prévenir qu'il doit regarder les paysans de la levée en masse comme soldats autrichiens, & les traiter comme tels. Il menace, dans le cas contraire, de faire fusiller autant de soldats français que l'on auroit tué de militaires allemands, après qu'ils seroient rendus prisonniers.

— Le général Leval a envoyé à Wetzlaer 110 hommes en exécution militaire.

— Une lettre de Bâle, du 25 frimaire, porte que le directeur helvétique Laharpe a voulu imiter à Berne les évènements des 18 & 19 brumaire; mais que ces deux collègues Savary & Dolder, & le citoyen Masson, secrétaire-général, s'y sont constamment opposés.

Le sénat helvétique a nommé une commission de cinq membres, chargée de lui présenter, dans l'espace de quatre semaines, les changemens qu'exige la constitution.

— Le grand-conseil helvétique a décidé, le 24 frimaire, que les *premices* ou *dimes* seroient rétablies & perçues comme par le passé, au profit des ministres du culte.

— Les Autrichiens se sont emparés de Coni. Cette place a capitulé le 11 frimaire.

— La pénurie des vivres se fait toujours sentir à Gênes d'une manière très-alarmante.

Le général Marbot est arrivé dans cette ville, & y a pris le commandement à la place du général Massol.

— Le baron de Staël n'a pu quitter Stockholm, comme l'annoncent quelques feuilles, parce qu'il n'y a pas mis le pied depuis long-temps; il s'étoit tout simplement retiré en Hollande; & c'est de la Haye qu'il est, depuis peu, revenu à Paris, sans caractère public.

— Paul I^{er}. paroît décidément brouillé avec l'empereur d'Allemagne; mais il se rapproche plus que jamais de l'Angleterre, à la disposition de laquelle il met ses troupes.

— Le nombre des cardinaux réunis à Venise pour l'élection d'un pape, est de 34.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Lettre écrite par le ministre des finances, à la régie de l'enregistrement & du domaine national.

Paris, le 23 frimaire an 8.

On a demandé, citoyens régisseurs, si les acquéreurs de domaines nationaux, qui, avant la loi du 11 de ce mois, pouvoient se libérer indistinctement d'une partie du prix de leur acquisition, soit en tiers consolidé, soit en tiers provisoire, ont conservé cette faculté.

Je ne vois rien dans la loi nouvelle qui s'y oppose; elle n'établit point de distinction dans les bons du tiers consolidé; elle continue donc à admettre concurremment le tiers consolidé *inscrit* ou *à inscrire*. On ne peut supposer qu'une loi d'ailleurs favorable aux acquéreurs ait voulu, sous ce rapport, aggraver leur situation.

Je vous recommande, citoyens, de donner connaissance de cette décision à vos préposés.

Salut & fraternité,

Signé, GAUDIN.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Des hommes qui prétendent avoir quelque influence dans les bureaux du ministère de la police générale, promettent, à ce titre, aux personnes malheureuses & crédules, d'obtenir pour elles ou pour leurs parents des *mises en liberté*, des *radiations*, des *surveillances*. Ils annoncent ensuite qu'une somme est nécessaire pour séduire tel ou tel employé du ministère, & il n'est pas rare qu'ils obtiennent de gens qui se défient de la bonté de leur cause, ou qui sont tourmentés par l'impatience & le besoin d'obtenir justice.

On est autorisé à déclarer que le ministre ne s'en rapportant qu'à lui seul pour la décision des affaires qui lui sont soumises, tout moyen de corruption employé dans ses bureaux n'est pas moins inutile que criminel. Sa confiance dans les employés de son ministère est assez grande pour qu'il les croie tous à l'abri de la séduction. Si cependant il en étoit qui fussent assez ennemis de leur pays & d'eux-mêmes pour trahir leurs devoirs, le ministre est résolu à les faire traduire lui-même devant les tribunaux, dès le moment où il auroit appris la preuve de leur corruption.

Les citoyens sont invités à signaler les hommes qui voudroient leur faire croire à la vénalité de la justice. Ce vice de la monarchie n'a que trop déshonoré certaines époques de la république.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Par un arrêté de la commission, la section de législation a été autorisée à faire imprimer, à mesure qu'elle les auroit achevés, les différens titres du projet de code civil; elle a fait en conséquence distribuer hier celui qui traite du mariage. C'est Jacqueminot qui est chargé de présenter cet ouvrage comme rapporteur de la section. Nous allons transcrire les passages les plus importans des idées préliminaires qui se trouvent en tête du titre que nous annonçons.

De tous les bienfaits que la France attendoit de la révolution, le plus ardemment désiré & le plus souvent promis a été un code civil.

Il ne s'agissoit de rien moins que de changer toutes les relations des hommes entre eux, de recommencer en quelque sorte la société, & de régler, d'après les penchans de la

nature, & les besoins de notre organisation, ce que le délire de l'orgueil & les caprices du pouvoir avoient accommodé à leurs seules convenances.

Des hommes laborieux & instruits l'entreprirent, mais partiellement & successivement. Nous leur avons dû beaucoup : ils ne purent tout consommer. Les circonstances s'y opposoient. On portoit une espece de timidité, ou plutôt de prudence dans le bien même. On s'attacha à introduire d'abord l'uniformité, mais sans trop froisser toutes les habitudes, dans la crainte de multiplier les résistances. On aimoit mieux attendre de l'avenir des améliorations qui, plus prompts, eussent pu devenir des dangers. Quelques pressentimens avertissoient peut-être aussi que tout n'étant que provisoire dans une révolution qui s'ouvroit, il étoit inutile d'essayer de bâtir à demeure sur un terrain non encore affermi, & au bord de tous les volcans.

La convention, qui n'en ra gueres en calcul des obstacles, & qui, accoutumée à les vaincre, sembloit ne plus les appréhender, la convention fut plus hardie que les assemblées précédentes, & chargea ses comités de l'entière confection d'un code civil. Chacun des partis qui s'y disputèrent l'empire, affecta de vouloir attacher son nom à ce grand ouvrage ; mais il étoit difficile à la raison & à la sagesse de faire prêter leur voix au milieu des éclats de la foudre & du tumulte des factions sans cesse aux prises.

Trop de préjugés dominoient alors, & avoient été substitués à d'autres préjugés. Le fanatisme d'une égalité follement interprétée régnoit, comme auparavant le fanatisme des privilèges. La dépravation des idées politiques étoit revenue au comble. Les loix civiles en reçurent l'empreinte. Les représentans les plus vertueux & les plus éclairés ne pouvoient tout-à-fait échapper à la contagion universelle, ni s'affranchir du joug qui pesoit par-tout.

Un homme qui, avant de rivaliser avec nos plus illustres magistrats dans le ministère de la justice, honora toujours la tribune par des talens & des lumières, pendant que tant d'autres la souilloient par des fureurs, a publié aussi un projet de code civil ; c'est un recueil de vastes connoissances ; la distribution en est simple & belle. Le jurisconsulte familiarisé avec les hautes & profondes méditations, s'y montre à chaque page ; mais on y voit aussi quelquefois le sage lui-même obligé de payer tribut aux erreurs qui l'assiégeoient. L'auteur l'a reconnu & a avoué la nécessité de retoucher plusieurs parties de son ouvrage : aussi nous a-t-il secondé dans celui que nous offrons.

Nous avons profité des travaux de tous ceux qui nous ont précédés. Nous avons eu beaucoup moins la prétention de paroître neufs, que d'être utiles. Nous nous sommes entourés de jurisconsultes recommandés par l'opinion & par l'estime publique. Ils se sont concertés, & ont disputé de zèle avec des membres de votre section & quelques-uns de nos anciens collègues.

Pressés par le tems, par la succession des événemens & par le desir de satisfaire à votre juste impatience, nous n'osons nous flatter que notre travail ait atteint la perfection dont il est susceptible. A peine avons-nous pu en mesurer l'ensemble & l'étendue, puisque nous sommes même forcés de livrer à l'impression les différens titres, à mesure qu'ils

s'achevent. Mais nous le regardons comme un cadre destiné à recevoir tous les amendemens, toutes les idées qui jailliront de la discussion à laquelle nous le soumettons. Le soin de les rassembler est réservé à d'autres. Nous léguons ce devoir à nos successeurs dans la carrière législative.

Que de droits ils acquerront à la reconnaissance du peuple français le jour où, après avoir ramassé toutes les lumières qui vont briller de toute part, ils lui donneront un code civil définitivement rédigé ! On sait combien ce code est appelé par les vœux & la prévoyante sagesse du grand homme que les suffrages des commissions législatives, ou, pour mieux dire, les acclamations de la république entière ont placé à la tête du nouveau gouvernement.

Séance du 1^{er} nivôse.

Arnould, au nom de la section des finances, fait prendre une résolution, portant qu'il sera ouvert au ministre des finances, un crédit de 28,417 fr., pour payer le traitement arriéré pendant l'an 7, des chefs & employés du bureau de triage des titres à Paris.

Les administrateurs du département de la Meurthe transmettent à la commission le procès-verbal de leur acceptation du nouvel acte constitutionnel ; ils espèrent, avec toute la France, voir se réaliser, par son moyen, toutes les espérances de bonheur & de gloire que les vrais amis de la liberté & de l'égalité ont pu concevoir pour la république. Ils félicitent les commissions d'avoir consolidé cet ouvrage en plaçant à la tête du gouvernement des citoyens aussi recommandables par leurs vertus que par leurs talens, & un héros aussi redouté des ennemis de la république, qu'estimé & chéri des Français. Ces administrateurs s'applaudissent de compter parmi les membres des commissions législatives trois de leurs concitoyens (Regnier, Boulay & Jacqueminot), & d'être des premiers à remercier ces commissions d'avoir assuré la liberté & le bonheur publics.

La commission ordonne la mention au procès-verbal, & l'impression de cette adresse.

Le bureau n'a pas été renouvelé aujourd'hui.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1^{er} nivôse.

La commission a approuvé trois résolutions. La première ouvre au ministre des finances un crédit de 28,417 francs pour payer les traitemens arriérés pendant l'an 7, des chefs & employés du bureau de triage des titres à Paris.

La seconde autorise le ministre des relations extérieures à disposer de la somme de 676,905 francs pour les dépenses des Français détenus dans le Levant & en Barbarie, pour acquitter les indemnités à la légation de Rastadt, & pour les dépenses occasionnées par la translation des archives du département des relations extérieures.

La troisième concède au citoyen Sieyes, à titre de récompenses nationales, un des domaines à la disposition de l'état.

Bourse du 1^{er} nivôse.

Rente prov., 12 fr. 38 c. — Tiers consol., 19 fr. 63 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 5 c. — Bons $\frac{2}{3}$, — Bons $\frac{1}{2}$, 12 fr. — Bons d'arrérage, 91 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 75 fr.

A. FRANÇOIS.